



ARRETE DU MAIRE

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT
ET RESTRICTION DE CIRCULATION**

45 rue Lefebvre

Société SNEF

Du 15 Mars au 31 Mai 2022

Le Maire de la Ville de Mazingarbe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise SNEF, demeurant ZAC de la Haute Rive à Cuincy- 62118, visant à obtenir l'interdiction de stationnement et la restriction de circulation au droit des travaux du 45 rue Alfred Lefebvre, afin d'effectuer les branchements de la fibre optique,

Considérant qu'il convient de garantir le bon déroulement du chantier et la sécurité des usagers de la route,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte du Mardi 15 Mars au Mardi 31 Mai 2022 au droit des travaux du 45 rue Lefebvre, sauf riverains, services de secours d'urgence et de police.

ARTICLE 2 : Les mesures suivantes s'appliquent :

- Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux.
- La vitesse sera limitée à 30 km/h au droit de la zone de danger.
- La protection et le libre passage des piétons devront être assurés.

ARTICLE 3 : L'entreprise SNEF est tenue d'informer les riverains des dispositions prises pour l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera posée par les soins et sous la responsabilité de l'Entreprise SNEF à Cuincy.

ARTICLE 5 : Mrs le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Responsable de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Mazingarbe, le Trois Mars deux mil vingt-deux.

Le Maire,
Laurent POISSANT.



Hôtel de ville
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

mairie@ville-mazingarbe.fr | www.ville-mazingarbe.fr



**BASSIN
MINIER**
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL